

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. et Mme SOHET - MUSYCK demeurant Chaussée de La Croix 77 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé Laie aux Faons, 29 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°530Y9.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale basse énergie et la démolition d'un chalet existant, et présente les caractéristiques suivantes :

- Superficie parcelle de 13,68 ares ;
- Accessible depuis la laie aux Daims et la laie aux Faons ;
- Chalet d'une superficie de 40,40 m² à démolir ;
- Abri vélo de 20,65 m² toiture à versants, hauteur faîte à 3,80 m ;
- Maison :
 - Imbrication de 2 volumes perpendiculaires ;
 - Emprise au sol de 169 m², comprenant la maison, la terrasse et le carport ; Terrasse de 36,30m² ;
- 1. Volume principale
 - Pièces de vie principales et techniques au RDC ; Pièces de nuit à l'étage ; Combles aménageables ;
 - Gabarit de R+1+T ; Toiture à versants ;
 - Hauteur Faîte 9,15 m par rapport au niveau fini du RDC 0.00 ; Hauteur sous corniche de 6,28 m par rapport au niveau fini du RDC 0.00 ;
 - Panneaux photovoltaïques sur le versant sud-est ;
- 2. Volume secondaire :
 - Fonctions de bureaux, salle de jeux et salon ;
 - Gabarit R+T ; Toiture à versants ;
 - Hauteur Faîte 5,57 m par rapport au niveau fini du RDC 0.00 ; Hauteur sous corniche de 2,68 m par rapport au niveau fini du RDC 0.00 ;
- Matériaux façades :
 - Bardage en bois mélèze brûlé, teinte noire, pose verticale ; Soubassement de 0,35 m en béton architectonique ;
 - Accent en bardage bois mélèze de teinte naturelle pour les sous-faces et murs extérieurs pour le carport ;
 - Toiture en tôle métallique à joint debout de teinte noire ; Fenêtre de toit de teinte gris anthracite/noire ;
 - Menuiseries extérieures en aluminium de teinte noire ;
 - Colonnes extérieures en métal de teinte noire ;
- Pompe à chaleur air-eau ;
- Chemin d'accès de 66 m² en gravier perméable ;
- Implantation en recul de 19, 40m à gauche et 21,67 m à droite ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 8 au 22 décembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 21 novembre 2025